



## 1. GRADE, METIER, EMPLOI

<b>Grade</b>	AMA
<b>Emploi</b>	Secrétaire Médicale
<b>Métier</b>	Secrétaire Médicale
<b>% temps</b>	100%

## 2. AFFECTATION

<b>Pôle</b>	URGENCES PSYCHIATRIQUES
<b>Structure interne (CR - Code et Libellé)</b>	
<b>Unité fonctionnelle (Code et Libellé)</b>	UCO 2621/UPRM 2007

## 3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Cadre Administratif de Pôle/Médecin Responsable de service/Médecin Chef de Pôle  
Conformément à la législation en vigueur :

- L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (Titre IV)
- L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel
- L'agent ne doit pas consommer de produits illicites et de l'alcool sur les lieux et pendant les heures de travail

## 4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

- Temps de travail : 100% avec repos fixes (50% sur l'Unité de Crise et d'Orientation et 50% sur les Urgences)
- Cycle hebdomadaire : 38h20
- Amplitude horaire : 8h-18h
- Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00,

## 5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

### 5.1. Caractéristiques du pôle urgences psychiatrique

Le pôle des Urgences psychiatriques (Pôle UP) intègre au sein de l'établissement toutes les activités en lien avec le parcours des patients en situation de crise. Il propose des dispositifs spécifiques au niveau de la régulation et de l'accès aux soins (SAS Live 69, Ellip's), de l'accueil territorial des urgences (UPRM, équipe IDE psychiatrique au sein du CHU), de la post-urgence de crise que ce soit en hospitalisation de courte durée (Unité de post-urgence et Unité de crise et d'orientation) ou en ambulatoire mais également dans le cadre de la suicidologie (3114, dispositif Vigilans, Espoir, Centre de prévention du suicide). Ce pôle Universitaire participe activement aux activités de formation et de recherche de manière transdisciplinaire, soucieux de proposer des soins



conformes aux données actuelles de la science et de participer à l'évolution de celles-ci. Dans cette dynamique, la participation de tous les acteurs du pôle motivés par la formation ou la recherche sera encouragée.

L'UCO est intégrée au Pôle Urgence du CHV qui se compose des unités suivantes :

**UPRM (Urgence Psychiatrique Rhône Métropole) Ligne Urgence :**

Unité d'accueil, de consultation et d'orientation des établissements de Saint Jean de Dieu, Saint Cyr aux Monts d'Or et du Centre Hospitalier « Le Vinatier ».

L'UPRM a vocation d'accueillir les urgences psychiatriques avérées de l'ensemble du territoire de la métropole 24h/24 et 7 jours/7. Elle est positionnée au Centre Hospitalier « Le Vinatier » Psychiatrie Universitaire Lyon Métropole au bénéfice des trois établissements sectorisés qui couvrent le territoire.

L'UPRM accueille les patients adultes ainsi que les adolescents de plus de 16 ans déjà connus de la psychiatrie qui nécessitent des soins psychiatriques urgents non associés à des problèmes somatiques. Exceptionnellement selon une liste dérogatoire établie et validée avec le président de CME et le médecin responsable de l'HFME certains patients entre 13 et 16 ans peuvent être reçus.

L'UPRM accueille également en seconde intention des patients à tableau mixte stabilisés sur le plan somatique dans les SAU n'ayant pas de psychiatre et qui nécessitent une évaluation psychiatrique d'urgence.

L'objectif de la consultation est de cerner le problème urgent, apaiser une situation de crise et orienter le patient. Plusieurs orientations sont possibles :

- Hospitalisation (Secteur, Clinique)
- Prise en charge ambulatoire (Hôpital de jour, équipe mobile)
- Suivi libéral.

**Unité Post Urgences - Ligne Urgence :**

**Unité d'observation, d'évaluation et d'orientation. Unité d'hospitalisation de courte durée.**

Les hospitalisations dans l'unité de Post-Urgence ont pour objectifs l'évaluation, l'observation et l'orientation dans un parcours de soins adapté et personnalisé.

Le travail d'équipe est basé sur la pluridisciplinarité et la cohésion. Deux référents (soignant et médical) s'engagent à être les interlocuteurs privilégiés de l'accompagnement du patient. Toutefois, la prise en charge du patient est de la responsabilité de tous, selon son champ de compétences.

Les patients admis sont:

- Majeurs, sans limite d'âge maximum.
- En hospitalisation libre ou sous contrainte.
- Domiciliés sur le secteur du CHV. Des patients hors-secteur ou sans domicile fixe peuvent être accueillis dans le respect de l'alternance contractualisée avec les centres hospitaliers Saint Jean de Dieu et Saint Cyr au Monts d'Or.

La durée du séjour peut aller de 72h à 7 jours maximum suivant la clinique du patient. Les admissions peuvent intervenir 24h/24, tous les jours de l'année dans les limites des places disponibles.

**LIVE :**

Plateforme téléphonique d'information et d'orientation à destination des professionnels, aidants et patients.

**E.L.L.I.P.'S :**

Equipe de liaison et d'intervention auprès des personnes atteintes de troubles psychiques et leurs proches pour l'engagement dans les soins.

**CPS : Centre de Prévention Suicide :**

Prise en charge téléphonique en première intention puis en consultation médico-infirmière des détresses psychologiques avec risques ou passages à l'acte suicidaire (dispositif régional)

**Vigilan's :**



Prise en charge téléphonique des patients suicidant.

**3114 :**

Plateforme téléphonique dédiée aux urgences suicidaires.

## **6. ACTIVITES PRINCIPALES**

### **6.1. Travail de lien et de suivi**

- Accueil téléphonique et traitement de l'information ;
- Planification et partage de la mission avec les autres secrétaires du site ;
- Recueil des différents comptes rendus et médicaux ;
- Suivi, classement et archivage des dossiers médicaux (CORTEXTE) ;
- Participation aux différentes réunions institutionnelles, d'équipes et de rencontres partenaires ;
- Travail de collaboration avec l'équipe infirmière notamment.

### **6.2. Fonction de saisie**

- Saisie des observations médicales sur dictaphones numériques dans CORTEXTE ;
- Saisie et mise en forme des comptes rendus de réunions ;
- Saisie des certificats médicaux et mise en forme ;
- Le temps de présence médicale sur GT MED ;
- Rim Psy.

### **6.3. Gestion et organisation**

- Hiérarchisation des activités de secrétariat à réaliser en fonction des priorités ;
- Planification des rendez-vous médicaux, et gestion des agendas Outlook médicaux ;
- Traitement des courriers, des dossiers, des documents médicaux ;
- Transmission de dossiers médicaux (Loi du 4 mars 2002) ;
- Gestion des fournitures bureautiques.

## **7. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES**

- Utiliser les outils bureautiques (Word, Excel, Outlook, Cortexte, Internet et Intranet, GT MED...);
- Qualité d'accueil, d'écoute ;
- Disponibilité et ponctualité ;
- Filtrer et orienter les appels téléphoniques internes et externes ;
- Cerner les demandes pour renseigner et orienter ses interlocuteurs ;
- Travailler en équipe pluridisciplinaire ;
- Utiliser le dictaphone ;
- Discrétion (respect de la déontologie et du secret professionnel) ;
- Bonne connaissance de l'institution et de la Loi du 5 juillet 2011 concernant le soin sous contrainte ;
- Bonne autonomie et fiabilité ;
- Remplacement et harmonisation de la prise de congés entre les différentes secrétaires du Pôle.



**7.1. Formation souhaitée**

- Formation de secrétaire médicale ou administrative

**7.2. Expérience professionnelle**

- Une expérience en service de psychiatrie souhaitée

CARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT		
<b>Pôle Emetteur</b>		
Pôle Urgences Psychiatriques		
<b>Modifications apportées par la nouvelle version</b>		
Rédaction	Vérification	Validation
Nadine JEURY Cadre Administrative de Pôle	Emmanuel POULET Chef de Pôle	Carine MAILLET Directrice des Ressources Humaines